

BOUWMEESTER À BRUXELLES : IL Y A DEBAT !

Par réflexe corporatiste ou par une volonté de revenir à des pratiques du passé, l'Ordre des Architectes (Conseil francophone et germanophone) souhaiterait la suppression du BMA à Bruxelles. Telle est l'affirmation de [la carte blanche « Oui a peur du Bouwmeester ? »](#) qui fustige la proposition de l'Ordre figurant dans son mémorandum d'adapter la fonction du Maître-Architecte.

Cette carte blanche impose une petite mise au point. En effet, elle étonne par son timing, tout comme elle témoigne d'une mauvaise lecture ou d'une mauvaise compréhension du [#mémorandumOA2023](#) lequel contient – 33 propositions concrètes. Enfin, elle pose question quant à ses auteurs.

Par contre, elle a le mérite d'alimenter les réflexions et de susciter le débat sur un sujet qui s'invite régulièrement dans les échanges sur l'architecture et l'urbanisme.

1. Le timing : pourquoi cette carte blanche ... maintenant !?!

Le mémorandum établi par le Cfg-OA – dont les organes sont tous composés d'architectes, faut-il le rappeler – a été adressé à tous les architectes francophones au début de l'été 2023. La proposition de l'Ordre concernant les adaptations qui seraient à apporter à la fonction de BMA est connue depuis près de 10 mois sans que durant cette période, elle ait fait l'objet de réaction ou de critique particulière. Au contraire, la proposition semble recevoir un accueil favorable d'un nombre important d'architectes bruxellois mais également d'une majorité d'acteurs politiques (francophones). Quel est l'élément déclencheur de cette carte blanche ? Probablement l'interview accordée au Président du Cfg-OA dans [Le Soir du 4 avril](#) qui dénonce notamment la relative médiocrité de l'architecture bruxelloise d'aujourd'hui et le fonctionnement inadéquat de l'institution BMA.

La motivation de cette carte blanche n'est peut-être donc pas la proposition elle-même formulée par l'Ordre dans son mémorandum.

2. La mauvaise compréhension du mémorandum de l'OA.

Tout d'abord, il faut souligner qu'il n'est nullement proposé la suppression de l'institution BMA mais bien une adaptation de sa structure et de son fonctionnement et ce afin de garantir l'indépendance, l'objectivité et la neutralité de l'institution.

Concentrer toutes les missions dévolues au BMA sur une seule personne a révélé divers problèmes et suscité de nombreuses critiques et plaintes. Il faut pouvoir tirer les enseignements des expériences vécues, c'est ce qui a amené la proposition critiquée par la carte blanche.

Notons que pour la Région bruxelloise, l'Ordre des Architectes formule spécifiquement 11 propositions (celle relative au BMA est une des onze) qui poursuivent toutes notamment les objectifs essentiels que sont la réduction de la durée des procédures d'urbanisme, la simplification administrative et la mise en place de conditions optimales en vue d'inciter à la créativité architecturale et d'améliorer la qualité du bâti.

Les propositions du mémorandum ont-elles été mal appréhendées ?

3. Les auteurs de la carte blanche ... en quelle qualité ?

La légitimité d'une carte blanche dépend notamment de ses auteurs. Comment comprendre que l'un de ses initiateurs ou de ses auteurs soit le représentant de City Tools, société qui a procédé à l'établissement d'un rapport sur le travail du BMA actuel ; et ce à la demande de ce même BMA ... City Tools – qui par ailleurs reçoit régulièrement des missions de consultance de la Région de Bruxelles-Capitale (sur le RRU, sur le CoBAT, ...) – a-t-elle l'objectivité et la légitimité requise pour critiquer une proposition de l'Ordre dans une carte blanche ? City Tools porte-t-il un message du BMA ou – et ce serait plus grave – un message d'une instance régionale ?

Si elle impose d'exprimer d'importantes réserves et suscite beaucoup d'interrogations, **cette carte blanche « Qui a peur du Bouwmeester ? » a le mérite d'alimenter les réflexions et de nourrir les échanges sur une thématique qui fait manifestement débat.**

Le prochain gouvernement bruxellois devra impérativement se pencher sur la fonction et la structure du BMA et être à l'écoute de la profession.

L'Ordre qui est tant au service des architectes que du public se devra d'y veiller.